

Annonces légales

VIE DES SOCIETES

333545



CLÔTURE DELIQUIDATION

Dénomination : LE VIK. Forme : SCI société en liquidation. Capital social : 20000 euros. Siège social : 1 Rue DU DOCTEUR TALLET, 84800 L'ISLE-SUR-LA-SORGUE. 512835034 RCS d'Avignon. Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire en date du 31 décembre 2023, les associés ont approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur Madame Christine CAUCHOIS demeurant 135 Boulevard Jean Courtet, 84800 L'isle sur la Sorgue et prononcé la clôture de liquidation de la société. La société sera radiée du RCS du d'Avignon.

Le liquidateur

333548



DISSOLUTION ANTICIPÉE

LE VIK SCI société en liquidation au capital de 20 000 euros Siège social : 1 Rue du Docteur Tallet 51283503400012 RCS d'Avignon Suivant délibération de l'assemblée générale extraordinaire du 31 décembre 2023, les associés ont décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 31 décembre 2023. L'assemblée générale a nommé comme liquidateur Madame CAUCHOIS Christine, demeurant 135 Boulevard Jean Courtet 84800 l'isle sur la Sorgue a été nommé liquidatrice et lui a conféré les pouvoirs les plus étendus. Le siège de la liquidation est au siège social, adresse où doit être envoyée la correspondance.

ANNONCES LEGALES

333434



AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

RELATIVE AU PROJET DE MODIFICATION N°5 DU PLAN LOCAL D'URBANISME (P.L.U.) DE LA COMMUNE D'ENTRAIGUES-SUR-LA-SORGUE

Par arrêté n°2024-92, le maire d'Entraigues-sur-la-Sorgue a prescrit l'ouverture de l'enquête publique relative au projet de modification n°5 du Plan Local d'Urbanisme. Le projet de modification a pour objet de procéder à :

- Procéder à des créations, modifications et suppressions d'emplacements réservés (notamment de mixité sociale) et de linéaires de diversité commerciale
- Apporter des ajustements au règlement écrit, notamment concernant les dispositions relatives aux logements sociaux, aux ombrières solaires, clôtures, stationnements, largeur des voies, fossés, recul par rapport aux voies, annexes en zone agricole, la zone AU1P
- Modifier les Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) des secteurs, du Quartier Gare, de la Tasque et des Piboulettes (Couquiou), suppression de l'OAP Sève-Poètes
- Recentrer les commerces sur le centre-ville grâce à la création d'une Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP), en interdisant les commerces sur les linéaires des entrées de ville et en limitant les commerces en zone UE,
- Mise en place d'un secteur AU1 aux Piboulettes (Couquiou)
- Instauration de protection pour les remparts, pour des haies et pour certains jardins
- Identification d'un bâtiment à usage aujourd'hui d'activité, en zone agricole, pouvant changer de destination

A cet effet, M. Samuel HULLOT, expert judiciaire et ingénieur conseil, a été désigné commissaire enquêteur par le Président du Tribunal Administratif de Nîmes.

Chacun pourra consigner éventuellement ses observations, sur le registre d'enquête, au service urbanisme, 1115 route de Sorgues, du 17 juin au 19 juillet 2024, pendant 33 jours, aux jours et heures habituels d'ouverture de ce service 8h30 à 12h30 et 13h30 à 17h (16h30 le vendredi). Le public pourra adresser ses observations écrites par voie électronique à l'adresse suivante : enquete.publique@mairie-entraigues.fr, ou par correspondance au commissaire enquêteur : mairie d'Entraigues-sur-la-Sorgue, 35 place du 8 mai 1945 - 84320 Entraigues-sur-la-Sorgue. Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès du service urbanisme de la commune d'Entraigues-sur-la-Sorgue, dès la publication du présent arrêté. Le dossier et les avis émis sur ce dossier seront consultables sur le site internet de la ville : https://www.ville-entraigues84.fr/ma_ville/urbanisme/plans-durbanisme. Un accès gratuit à ce dossier est garanti par un poste informatique en libre accès au service urbanisme, 1115 route de Sorgues.

La personne responsable du projet est le représentant de la commune d'Entraigues-sur-la-Sorgue, Monsieur le Maire, Guy MOUREAU. La personne référente du projet est Madame Lise CHAUVOT, responsable du service urbanisme de la commune (04 90 16 01 63 ou urbanisme@mairie-entraigues.fr).

Le commissaire enquêteur recevra au service urbanisme, 1115 route de Sorgues, les :
- Lundi 17 juin 2024 de 9h à 12h
- Mercredi 3 juillet 2024 de 9h à 12h
- Vendredi 19 juillet 2024 de 13h30 à 16h30

A l'expiration du délai de l'enquête, le registre sera clos et signé par le commissaire enquêteur. Le rapport définitif et les conclusions motivées seront remis à la Commune dans les 30 jours suivant la fin de l'enquête publique. Pendant un an à compter de la clôture de l'enquête, le rapport et les conclusions seront tenus à la disposition du public au service urbanisme de la mairie d'Entraigues-sur-la-Sorgue et sur le site internet de la ville.

Au terme de l'enquête, le Conseil Municipal se prononcera par délibération sur l'approbation de la modification n°5 du PLU. Il pourra, au regard des conclusions de l'enquête publique et des avis des personnes publiques associées, décider s'il y a lieu d'apporter des modifications au projet en vue de cette approbation.

M. Guy MOUREAU
Maire d'Entraigues-sur-la-Sorgue

331209



AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

TRANSFERT D'OFFICE DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL D'UNE PARTIE DE LA PLACE DU COQ - PARCELLE CADASTREE SECTION BT N°141 ET D'UNE PARTIE DE LA RUE DES GENÊTS PARCELLE CADASTREE SECTION AS N°176

Par délibération n°24.DAI.193 en date du 09 avril 2024, le Conseil Municipal de la commune de Pertuis a prescrit l'ouverture de l'enquête publique relative au projet de transfert d'office dans le domaine public communal de la parcelle cadastrée section BT n°141 située place du Coq ainsi que la parcelle cadastrée section AS n°176 située rue des Genêts.

A cet effet, madame Jacqueline OTTOMBRE Retraité de la Fonction Publique a été désignée en qualité de commissaire enquêteur. L'enquête publique se déroulera à la Mairie de Pertuis au Centre technique Municipal avenue de Verdun, siège de l'enquête publique durant 16 jours :

Du lundi 17 juin 2024 à 9h00 au mardi 02 juillet 2024 à 17h00 inclus.

Le dossier d'enquête y sera consultable aux jours et horaires d'ouverture habituels de la mairie à savoir du lundi au jeudi de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30 et le vendredi de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30. Les éventuelles observations pourront être :

- Soit consignées sur le registre d'enquête à feuillets non mobiles
- Soit adressées par écrit à Mairie de PERTUIS- Madame le Commissaire Enquêteur Enquête publique place du Coq ou Enquête publique rue des Genêts - avenue de Verdun - 84120 PERTUIS
- Soit présentées directement au Commissaire Enquêteur madame Jacqueline OTTOMBRE qui assurera les permanences suivantes :
 - Le lundi 17 juin 2024 de 9h00 à 12h00
 - Le mardi 02 juillet 2024 de 14h00 à 17h00.

Madame le commissaire enquêteur se tiendra également à la disposition du public pour d'éventuelles visites sur terrain ou entretiens particuliers. A cet effet, il sera nécessaire de prendre rendez-vous en appelant le secrétariat de la Direction des Services Techniques au numéro suivant : 04.90.09.41.00. Le public devra respecter les horaires de rendez-vous et prévenir en cas d'annulation. Au terme de l'enquête et suite à la remise du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur, en cas de non opposition, la Ville de PERTUIS se prononcera par délibération sur le transfert d'office. Dans le cas où un propriétaire aurait fait connaître son opposition, la décision sera prise par le Préfet du Vaucluse.

Conformément à l'article L.318-3 u Code de l'Urbanisme, la décision de l'autorité administrative portant transfert vaut classement dans le domaine public et éteint par elle-même et à sa date, tous droits réels et personnels existant sur les biens transférés.

Un mois après la clôture de l'enquête, le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la Mairie aux jours et heures d'ouverture ainsi que sur le site internet de la Ville www.mairie-pertuis.fr pendant une durée d'un an.

332776



AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE MODIFICATION N°3 DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE PERNES LES FONTAINES

Par arrêté du Maire n°AR/31/2.1/2024-449 du 15 mai 2024 l'enquête publique portant sur la modification n°3 du Plan Local d'Urbanisme a été ouverte. Ladite modification porte sur la fermeture à l'urbanisation de la zone 1AUH1 secteur de l'Argelouse.

Le Président du Tribunal Administratif de Nîmes a désigné :
Monsieur Michel CARLIN, géomètre expert foncier DPLG, demeurant 130 Cours Carnot, CAVAILLON (84300) en qualité de commissaire enquêteur.
Monsieur Patrick THABARD en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

L'enquête publique se déroulera à la Mairie de Pernes les Fontaines du lundi 17 juin 2024 8h30 au vendredi 19 juillet 2024 16h30.

Les pièces du dossier, ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire-enquêteur, seront déposés à la mairie de Pernes les Fontaines - Service Accueil- pendant toute la durée de l'enquête.

Chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête ou les adresser par écrit en mairie à l'attention du commissaire-enquêteur, lequel les annexera au registre.

Le public pourra également communiquer ses observations par voie électronique via le courriel suivant : modificationplu3@perneslesfontaines.fr lequel les annexera au registre.

Le dossier d'enquête publique est également consultable sur le site <https://www.perneslesfontaines.fr/>.

Monsieur le commissaire enquêteur recevra en Mairie de Pernes les Fontaines les :

Lundi 17 juin 2024 de 8h30 à 12h00
Lundi 1er juillet 2024 de 13h30 à 17h00
Vendredi 19 juillet 2024 de 13h30 à 16h30

Au terme de l'enquête publique, et selon les résultats de cette dernière, la modification n°3 du PLU pourra être approuvée par délibération du Conseil Municipal.

Le public pourra consulter le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur en mairie de Pernes les Fontaines et en préfecture de Vaucluse pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur seront publiés sur le site internet de la commune et tenus à la disposition du public pendant un an.

333836

COMMUNE DE ROUSSILLON (84220)

Par délibération N° 60-2024 en date du 27 mai 2024, le Conseil Municipal de la Commune de Roussillon (84220) a défini les modalités de mise à disposition du public de la modification simplifiée N°2 du Plan Local d'Urbanisme

Cette délibération est affichée 1 mois en Mairie.

Madame le Maire,
Gisèle Bonnelly

APPEL D'OFFRES

333342



ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR

COMMUNE DE VEDENE (84)

AVIS D'APPEL À CANDIDATURES

CESSION D'UN TENEMENT FONCIER (HORS CHAMP D'APPLICATION DU CODE DE LA COMMANDE PUBLIQUE DU 01/04/2019)

IDENTIFICATION DU PROPRIÉTAIRE :
Établissement Public Foncier Provence-Alpes-Côte d'Azur

Immeuble Le Noailles
62/64 La Canebière
CS10474
13001 MARSEILLE
Tél : 04.96.11.70.00

OBJET :
CESSION D'UN TENEMENT FONCIER (CENTRE-VILLE PETIT PONT LOT 3) POUR LA REALISATION D'UN PROGRAMME MIXTE DE LOGEMENTS SUR LA COMMUNE DE VEDENE (84)
L'EPF souhaite céder un tènement foncier, représentant environ 3 981 m². Le prix prévisionnel de vente du foncier est stipulé dans le règlement de la consultation en phase 1 et sera mis à jour dans le règlement en phase 2.

CONTACT :
Pour toutes questions liées à cette consultation, veuillez contacter la direction en charge du dossier :
Mme Nadège VIVALDI
n.vivaldi@epfprovencealpescotedazur.fr ou 04 88 00 41 20

LIEU DE RETRAIT DU DOSSIER DE CONSULTATION :
Le dossier de consultation est consultable et téléchargeable sur le site internet de l'EPF : <https://consultation.epfprovencealpescotedazur.fr>
Rubrique « Appel à projets ».

En cas de dysfonctionnement lié au téléchargement complet du dossier, veuillez contacter la personne suivante :
Mme Samantha MUSTACHIA
s.mustachia@epfprovencealpescotedazur.fr ou 04 88 00 40 94

DATE LIMITE DE REMISE DES CANDIDATURES :
Le vendredi 5 juillet 2024 à 12 h 00

LIEU DE REMISE DES CANDIDATURES :
EPF Provence-Alpes-Côte d'Azur
Immeuble le Noailles -2ème étage
CS10474
62/64 La Canebière
13001 MARSEILLE
La remise des candidatures et des offres sera réalisée uniquement sur support papier + copie sur support informatique.
La transmission par voie électronique ou par fax ne sera pas acceptée.

333503



RÉSULTAT DE MARCHÉ

POUVOIR ADJUDICATEUR
Société Française des Habitations Economiques (13)
Yanis Mehdi
13547 Aix en Provence Cedex 4
Tel : +33 413570466. E-mail : yanis.mehdi@sfhe.fr
Adresse internet : www.marches-securises.fr

OBJET DU MARCHÉ
Relance du marché de remplacement des menuiseries sur plusieurs résidences de la SFHE (DPT 30,34,38 et 69).

CARACTÉRISTIQUES

Type de procédure :
Procédure adaptée - ouverte
Date de clôture :
Jeudi 22 février 2024 - 12:30

INFORMATIONS SUR L'ATTRIBUTION DU MARCHÉ
Marché attribué par lots.

LOT N° 1 : ATTRIBUÉ
Intitulé : Lot N°1 - Secteur Agence de Nîmes - 2 résidences (dpt.30)
Nom et adresse de l'opérateur économique auquel le marché a été attribué
VERALIA, 76 Allée Louis Blériot Zac Detec, 30320, MARGUERITES, FRANCE.

Informations sur le montant du marché
Montant (H.T.) : 59850 euros
Informations sur la sous-traitance
Pas de sous-traitance.

LOT N° 2 : ATTRIBUÉ
Intitulé : Lot N°2 - Secteur Agence de Montpellier - 2 résidences (dpt.34)
Nom et adresse de l'opérateur économique auquel le marché a été attribué
PACAPOSE MENUISERIE, 116 Allée Henri Poincaré, 84270, VEDENE, FRANCE.

Informations sur le montant du marché
Montant (H.T.) : 72790 euros
Informations sur la sous-traitance
Pas de sous-traitance.

LOT N° 3 : INFRACTUEUX
Intitulé : Lot N°3 - Secteur Agence de Lyon - 2 résidences (dpt.38 et 69)

DATE D'ATTRIBUTION DU MARCHÉ :
16 mai 2024

DATE D'ENVOI DU PRÉSENT AVIS
24 mai 2024